

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/14(Add.)

Section institutionnelle

INS

Date: 13 mars 2019

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Addendum

Avis de décès

George Polites

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 5 février 2019, de George Polites, qui a été pendant de longues années membre du Conseil d'administration du BIT et délégué à la Conférence internationale du Travail.
2. George Polites, de nationalité australienne, est décédé à l'âge de 100 ans. Il était né quelques mois avant la signature du Traité de Versailles et la création de l'OIT. Dans son pays, George Polites est une figure éminente de l'histoire des entreprises et des relations professionnelles. Pendant plus de quarante ans, il a mis toute son énergie au service du monde du travail, et ce à plusieurs titres, notamment en prenant la tête du mouvement des employeurs australiens, qui a surmonté grâce à lui plusieurs périodes difficiles, et en portant avec conviction la voix des chefs d'entreprise devant les tribunaux, dans les médias et dans les négociations collectives.
3. Avant de participer à la seconde guerre mondiale, George Polites était employé au département des chemins de fer et des travaux publics de l'Etat de Victoria, où il est né. Il a rejoint le mouvement des employeurs en 1950 et a ensuite directement contribué à la fondation de la Confédération de l'industrie australienne (CAI) en 1977, puis de la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI) en 1992. De 1959 à 1977, George Polites a été secrétaire du Conseil australien des fédérations d'employeurs (ACEF) avant de devenir le premier directeur général du Conseil des entreprises de la CAI, poste qu'il a occupé de 1977 à 1983. Dans ses fonctions de dirigeant patronal et de défenseur des entreprises nationales, George Polites a vu se succéder huit premiers ministres à la tête du pays. Par son ardeur au travail et son dévouement, il a contribué à l'instauration de nombreux droits essentiels dont jouissent aujourd'hui les Australiens en matière d'emploi.

4. George Polites a aussi participé activement au développement des relations professionnelles au niveau mondial en s'attachant à promouvoir les droits et les intérêts des employeurs et des travailleurs dans tous les pays. Pendant ses divers mandats à l'ACEF et à la CAI, il était également délégué employeur à l'Organisation internationale des employeurs. A l'OIT, il a joué un rôle très actif dans quelques-uns des grands débats qui se sont déroulés au sein de l'Organisation au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Il a été membre employeur adjoint du Conseil d'administration de 1972 à 1978, membre titulaire du Conseil d'administration de 1978 à 1984, vice-président employeur de la Commission de l'application des normes pendant les périodes 1971-1978 et 1980-1983, et membre suppléant de la Commission de proposition en 1979. Il a également été un artisan de la ratification par l'Australie en 1979 de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, qui a ouvert la voie à la création du Conseil consultatif national australien des relations du travail, encore actif aujourd'hui.
5. George Polites était un négociateur habile et un homme de consensus très respecté par les représentants des organisations syndicales et des gouvernements avec lesquels il travaillait. En 2001, il a reçu plusieurs distinctions honorifiques parmi les plus prestigieuses d'Australie, en particulier la médaille du Centenaire, en reconnaissance des services rendus à la société australienne dans le domaine des relations professionnelles. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme brillant, constructif dans la négociation et foncièrement attaché à la cause de la justice sociale, au tripartisme et aux droits des travailleurs.

Projet de décision

6. *Le Conseil d'administration rend hommage à la mémoire de George Polites et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à sa famille ainsi qu'à la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI) et à l'Organisation internationale des employeurs (OIE).*